



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2025

DÉLIBÉRATION N°25-29-02 : CREATION D'UN EMPLOI DE REGISSEUR TITULAIRE DE RECETTES

Date de convocation : 7 février 2025

Date d'affichage : 7 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

L'an deux mille vingt cinq, le treize février, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à vingt heures, à la Maison de l'Education, des Loisirs et de la Culture, sous la présidence de Madame Sophie MATHARAN, Maire.

La séance était retransmise en direct sur le site internet de la commune et sur la page facebook de la ville.

Étaient présents :

Mme Sophie MATHARAN, M. Pascal CRAFFK, Mme Véronique GARDES, M. Hussen KEBE, Mme Marie LOPES-PASSI, M. Olivier FOLLMER, Mme Emilie EVRARD, M. Pascal HOUEIX, Mme Marianne GARRAUD, Mme Chantal de SARAN, M. Jean-Paul MARTIN, M. Didier DAGUE, M. Xavier COSTIL, Mme Lydia BUMENN, M. Christophe LHARDY, M. Nicolas GIRARD, M. Nicolas BABUT, Mme Caroline LUX, M. Alain WURTZ.

Étaient absents excusés et avait donné pouvoir :

Mme Francisca NONQUE	avait donné pouvoir à M. Christophe LHARDY
Mme Natalie CASAUBON	avait donné pouvoir à Mme Emilie EVRARD
M. Pascal ANDRIOT	avait donné pouvoir à Mme Marianne GARRAUD
Mme Maud EONO	avait donné pouvoir à Mme Chantal de SARAN
Mme Laure CLEMENT	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
M. Olivier DE LOS BUEIS	avait donné pouvoir à M. Pascal HOUEIX
Mme Sophie FAMECHON	avait donné pouvoir à M. Nicolas GIRARD
M. Benoit CHAVERON	avait donné pouvoir à Mme Sophie MATHARAN

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Marianne GARRAUD a été désignée secrétaire de séance.



DÉLIBÉRATION N° 25-29-02 : CREATION DE L'EMPLOI DE REGISSEUR TITULAIRE DE RECETTES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de son établissement

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 06 février 2025,

Considérant le tableau des effectifs existant,

Considérant que le service éducation de la ville regroupe une variété de prestations destinées aux enfants, telles que la restauration scolaire, l'accueil périscolaire, les activités éducatives et de loisirs, ou encore les structures d'accueil de la petite enfance (crèches, haltes-garderies).

Considérant que ce service nécessite une gestion rigoureuse des flux financiers, notamment des recettes générées par les familles (inscriptions, paiement des repas, cotisations pour les activités, etc.).

Considérant la nécessité de créer l'emploi de régisseur titulaire de recettes, cadre d'emploi d'adjoint administratif, ou rédacteur,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire et sur sa proposition,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 27 voix pour, approuve la création de l'emploi de régisseur titulaire de recettes.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, le 17 février 2025

Sophie MATHARAN
Signé le mardi 18 février 2025

Maire de Courdimanche

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Maire de Courdimanche dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Conformément à l'article L.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027), dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si celle-ci a été préalablement déposée.
Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de la section « Recours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante <http://www.telerecours.fr>)